



FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DE LA  
COURSE CAMARGUAISE

Gérard BATIFORT  
Président de la F.F.C.C.

Objet : Blessures 2015  
Réf : GB/KR/ADM 201504 01

Nîmes, le mercredi 1<sup>er</sup> avril 2015

Madame, Monsieur,

Les courses camarguaises du samedi 28 et dimanche 29 mars 2015 font ressortir un bilan désastreux et inadmissible au niveau des blessures :

- des taureaux qui étaient en course.

A ma connaissance six taureaux blessés dont quatre dans une même course. Ces blessures pour certaines ont entraîné l'intervention d'un vétérinaire.

- des raseteurs qui ont été accrochés sérieusement. Je leur souhaite un prompt rétablissement.

Tenant compte de tout cela, je vous demande donc à tous dans l'idée de présenter de la QUALITE de nous remettre en cause et de respecter les engagements d'intersaison concernant l'encocardement dit à plat.

Je précise que sans vouloir incriminer qui que ce soit, la colère que m'ont fait remonter les manadiers ayant eu des taureaux blessés est parfaitement légitime.

Je demande donc :

1° - aux responsables des délégués :

D'initier des contrôles de crochets pour les courses de ce week-end Pascal.

De noter scrupuleusement toutes observations faites par les parties prenantes de la course camarguaise licenciées fédérales.

2° - aux Présidents de course :

De faire respecter avec bienveillance le règlement fédéral et surtout avant course la présentation et remise de la licence.

De respecter la procédure de sortie sur blessure d'un raseteur.

J'engage les manadiers qui constatent qu'un de leur taureau est blessé en course à demander sa réintégration immédiate au toril.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Gérard BATIFORT  
Président de la F.F.C.C.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA COURSE CAMARGUAISE  
485 rue Aimé Orand – 30000 Nîmes  
Tél : 04 66 26 05 35 – Fax 04 66 26 18 24  
Siret : 343-011-342 00031 – NAF : 9499Z  
*Délégation du Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'éducation populaire et de la Vie associative  
renouvelée par un arrêté en date du 31/12/2012*